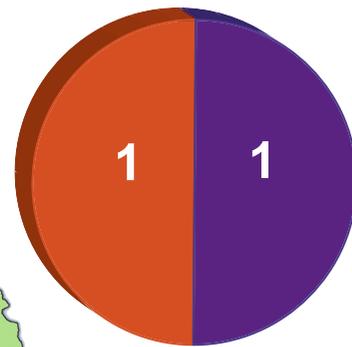




Localisation des accidents mortels en janvier 2022



Nombre de tués par catégories d'utilisateurs en janvier 2022



VL PL EDPM\*  
2RM\* Piéton - Cycliste

\*2RM : motards, cyclo  
\*EDPM : engin de déplacement personnel motorisé (trottinette...)

Nombre de tués en janvier 2022	2
Nombre de tués en janvier 2021	2

	Accidents	Tués	Blessés
Janvier 2022	32	2	53
Janvier 2021	23	2	28
Février 2021-janvier 2022	471	29	593
Février 2020-janvier 2021	400	30	467
Évolution sur les 12 derniers mois en Haute-Savoie	18 %	-3 %	27 %
Évolution sur les 12 derniers mois en France	22 %	23 %	24 %



Consultez, en cliquant directement sur le lien, *en italique*, le baromètre national de janvier 2022

Répartition des tués	Catégories d'utilisateurs							Tranches d'âges								Sexe		Type de réseaux				Localisation	
	Piéton	Cycliste	Motard	Motocycliste	Automobiliste	EDPM	2RM	0-13	14-17	18-24	25-29	30-44	45-64	65-74	75 et +	Homme	Femme	Auto-route	RN	RD	VC	Hors agglo	En agglo
Janvier 2022	1				1						1				1	1				2		1	1
Total mensuel %	50 %				50 %						50 %				50 %	50 %				100 %		50 %	50 %
Total 2022	1				1						1				1	1				1		1	1
Total annuel %	50 %				50 %						50 %				50 %	50 %				100 %		50 %	50 %

Au mois de janvier 2022, 1 piéton et 1 automobiliste ont perdu la vie sur les routes de Haute-Savoie (2 tués en janvier 2021). Le nombre de tués est identique à janvier 2021, le nombre d'accidents ainsi que le nombre de blessés augmentent respectivement +39 % et +89 %.

Les causes principales de ces accidents mortels sont la conduite sous l'emprise de substances psychoactives et le non respect des règles de priorité.

## En Haute-Savoie, la vitesse reste la 1<sup>ère</sup> cause des accidents routiers

En 2021, 39 % des accidents mortels sont dus à une vitesse excessive et/ou inadaptée.

### L'État agit !

En 2021, chaque jour, dans notre département, 894 personnes sont contrôlées en excès de vitesse (radars et forces de l'ordre).

### Levez le pied, si vous ne voulez pas rentrer à pied !

Depuis 2018, les forces de l'ordre de Haute-Savoie ont une nouvelle délégation... une délégation pour immobiliser administrativement, notamment les véhicules en grand excès de vitesse (vitesse supérieure à 50 km/h de la vitesse autorisée) et ce, quelle que soit la nationalité du conducteur.

### Vous êtes contrôlés en grand excès de vitesse :

- vous perdrez 6 points,
- votre permis fera l'objet d'une rétention immédiate pendant 72 h (durant lesquelles vous ne pourrez pas conduire) et pourra faire l'objet d'une suspension pouvant durer jusqu'à 3 ans,
- vous devrez vous acquitter d'une amende pouvant aller jusqu'à 1 500 €,
- et en plus, votre véhicule sera immobilisé immédiatement (mise en fourrière pendant une durée maximale de 7 jours à votre charge). Vos passagers, même s'ils ont leur permis de conduire, ne pourront plus reprendre le volant... et vous serez obligé de continuer votre trajet à pied.

